



Types de contrat

Type de contrat	Temps d'essai	Salaire	Résiliation
Contrat de durée indéterminée (CDI)	Trois mois. A l'Etat de Vaud, le temps d'essai est prolongeable par l'employeur.	Via une fixation de salaire initiale (FSI).	 Durant le temps d'essai : sept jours. 1ère année de service : un mois. Dès la 2e année : trois mois.
Contrat de durée déterminée (CDD)	 En principe, pas de temps d'essai. Cependant, à l'Etat de Vaud un temps d'essai peut être défini selon la durée du CDD: Moins de trois mois: Pas de temps d'essai. Entre trois et six mois: 1 mois de temps d'essai. Entre six mois et une année: 3 mois de temps d'essai. 	Via une fixation de salaire initiale (FSI).	Durant le temps d'essai : sept jours. Une fois le temps d'essai terminé, une résiliation n'est pas possible, sauf pour de justes motifs ou selon un accord commun.
Contrat d'apprentissage	Trois mois.	Défini selon la branche professionnelle.	Durant le temps d'essai : sept jours. Une fois le temps d'essai terminé, une résiliation n'est possible que sous certaines conditions.